

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3042

17 décembre 2012

SOMMAIRE

Boucherie-Charcuterie Paul FABER-LO-PEZ Sarl	145983	Mersch & Schmitz Services S.à.r.l.	145971
EC Capital Markets S.A.	145973	MMK Finance S.A.	145984
FDH Investments S.A.	145972	Modell Shop WM S.à r.l.	145984
Fidji Luxco (BC)	145986	Mômes	145985
Furstenberg Capital S.C.A.	146014	Nahuko SA	145985
Imara Investments Holding II & Co (Hexagone) SENC	145994	New Spirit S.à r.l.	145986
Interpagos S.à r.l.	145983	Nitra Holdings S.à r.l.	145986
Investments Planning Corp. S.A.	146002	NOCLANA Spf S.A.	145992
Le Tire-Bouchon S.à.r.l.	145983	North Invest S.à r.l.	145993
Lucilinburhuc Real Estate S.A.	145970	Novator Telecom Finland S.à r.l.	145985
Luxmétal Sàrl	145970	NOWEDA Luxemburg S.à r.l.	145993
Luxpromotion S.A.	145970	Nuadi Holdings S.à r.l.	145985
M.A.M.H. S.A.	145970	Nuadi S.à r.l.	145986
M.A.M.H. S.A.	145970	Octoplas Invest S.A.	145993
Mangen Frères	145971	Okawango	145994
Manuel Logistik S.à r.l.	145972	Olledis S.à r.l.	145994
Marba Investments S.à r.l.	145973	Op der Gänn SA	146001
Mariephyto S.à r.l.	145973	Ordinvest S.A.	146001
Marthe S.A.	145973	Ordinvest S.A.	146001
Martin East Associates AG	145984	Ordinvest S.A.	146001
Massena & Associés	145984	Outlet Mall Holding Sàrl	145993
Masto Investments S.à r.l.	145971	Oxley Properties S.A.	145993
MC3D S. à r.l.	145972	Paca Investment	146016
MedBridge Investments S.A.	145972	Palladium International S.A.	146001
Mediation S.A.	145972	Parquet Bembé S.à r.l.	146002
Mediterranean Strategical Investments S.A.	145971	Patron Lepo IV S.à r.l.	146013
M.E. Maintenance & Parts S.A.	145971	Patron Lepo IX S. à r. l.	146013
Menuiserie Guy Morheng S.à.r.l.	145984	Patron Lepo VIII S.à r.l.	146016
Mercerie Le Fil Doré S.à.r.l.	145973	Patron Lepo VII S.à r.l.	146014
MERSCH & SCHMITZ, Equipements techniques du Bâtiment Sàrl	145972	Petroleum Services Exploitation S.A. ...	145984
		P.M.S. Buildings S.à r.l.	146001

Luxmétal Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4026 Esch-sur-Alzette, 228, route de Belvaux.
R.C.S. Luxembourg B 70.454.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012154521/10.

(120203882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Luxpromotion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1322 Luxembourg, 22, rue des Cerisiers.
R.C.S. Luxembourg B 89.395.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012154522/10.

(120203581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

M.A.M.H. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 110.685.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M.A.M.H. S.A.

Alexis DE BERNARDI / Robert REGGIORI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012154525/12.

(120203966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

M.A.M.H. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 110.685.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M.A.M.H. S.A.

Alexis DE BERNARDI / Robert REGGIORI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012154526/12.

(120203969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Lucilinburhuc Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3918 Mondercange, 1, rue d'Ehlerange.
R.C.S. Luxembourg B 111.719.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012154518/9.

(120203587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

M.E. Maintenance & Parts S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Z.I. rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 84.897.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012154528/10.

(120203786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Mangen Frères, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8444 Steinfort, 1, rue Randlingen.

R.C.S. Luxembourg B 17.368.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27/11/2012.

Référence de publication: 2012154531/10.

(120204232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Masto Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.919.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012154534/9.

(120203802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Mediterranean Strategical Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 121.650.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MEDITERRANEAN STRATEGICAL INVESTMENTS S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012154556/12.

(120203683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Mersch & Schmitz Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8279 Holzem, 26, route de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 89.887.

Les Comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 27/11/2012.

Pour MERSCH & SCHMITZ SERVICES S.à r.l.

J. REUTER

Référence de publication: 2012154558/12.

(120204093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

**MedBridge Investments S.A., Société Anonyme,
(anc. FDH Investments S.A.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 136.875.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Référence de publication: 2012154535/10.

(120204173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Manuel Logistik S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4025 Esch-sur-Alzette, 94, route de Belvaux.
R.C.S. Luxembourg B 157.136.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012154538/10.

(120203855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

MC3D S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Bertrange, 159, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 117.492.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012154554/10.

(120204104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Mediation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 137, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 36.582.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012154555/11.

(120203626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

MERSCH & SCHMITZ, Equipements techniques du Bâtiment Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8279 Holzem, 26, route de Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 13.549.

Les Comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 27/11/2012.

Pour MERSCH & SCHMITZ EQUIPEMENTS TECHNIQUES DU BATIMENT S.à r.l.

J. REUTER

Référence de publication: 2012154559/12.

(120204094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Merceria Le Fil Doré S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 78.899.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012154536/9.

(120203418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Marba Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 107.062.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012154541/9.

(120203815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Mariephyto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4831 Rodange, 81, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 146.354.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012154542/9.

(120203884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Marthe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 24, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 82.725.

Le Bilan clôturé au 3 octobre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012154544/9.

(120203981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

EC Capital Markets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 172.802.

STATUTS

L'an deux mil douze, le douze novembre;

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

A COMPARU:

Eurofin Holding SA, inscrite auprès du FOOSC - Feuille Officielle Suisse du Commerce, sous le numéro CH-550-1.069.613-2, ayant son siège social rue Etraz, 4, CH-1003 Lausanne,

ici représentée par Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Mandataire), en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 7 novembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de «EC CAPITAL MARKETS S.A.».

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet Social.

4.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

4.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

4.4 La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

4.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

4.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et une (31) actions ordinaires d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

5.2 Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de neuf millions neuf cent soixante-neuf mille euros (EUR 9.969.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-), le cas échéant par l'émission de neuf mille neuf cent soixante-neuf (9.969) actions de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

5.3 En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

5.4 De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

5.5 Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

5.6 Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

5.7 Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

5.8 Le Conseil d'Administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de mars à 9 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation.

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société.

9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être

actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant le Conseil d'Administration déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées.

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15. Commissaire(s).

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices.

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi.

Art. 20. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, l'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les trente et une (31) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont libérées par l'Actionnaire Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi.

Assemblée générale des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

L'Actionnaire Unique, pré-qualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prend les résolutions suivantes:

1. le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à 1 (un);
2. les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:
 - (i) Monsieur El Ahcène BOULHAIS, né le 12 décembre 1977 à Thionville, employé, demeurant professionnellement 412F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg;
 - (ii) Monsieur Fabio GASPERONI, né le 4 août 1978 à Rome, employé, demeurant professionnellement 412F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg;
 - (iii) Monsieur Flavio MARZONA, né le 9 août 1971 à Luxembourg, employé, demeurant professionnellement 412F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.
3. FIN-CONTROLE S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12 rue Guillaume Kroll, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.230 est nommée commissaire de la Société;
4. le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2018; et
5. le siège social de la société est fixé à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille vingt euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte en langue française, suivi d'une version anglaise, et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, la mandataire de la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and twelve, on the twelfth of November;

Before the undersigned Maître Carlo WERSANDT, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

THERE APPEARED:

Eurofin Holding SA, registered with the FOOSC - Feuille Officielle Suisse du Commerce, under number CH-550.1.069.613-2, having its registered office at rue Etraz, 4, CH-1003 Lausanne,

hereby represented by Mrs Alexia UHL, private employee, residing professionally in Luxembourg, (the Proxyholder), by virtue of a proxy given under private seal dated November 7, 2012.

The said proxy, after having been signed «ne varietur» by the Proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a public limited liability company ("société anonyme") which is hereby incorporated:

Art. 1. Form and Name.

1.1 There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme") (the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the Law), and by the present articles of incorporation (the Articles).

1.2 The Company will exist under the name of "EC CAPITAL MARKETS S.A.".

1.3 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand- Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

2.3 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 4. Corporate objects.

4.1 The Company may carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

4.2 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect or real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

4.3 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of

transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

4.4 The Company may further grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as any other companies or third parties.

4.5 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

4.6 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital is set at thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) consisting of thirty-one (31) ordinary shares with a par value of one thousand euros (EUR 1,000.-) each.

5.2 The Board of Directors is authorized to increase the initial corporate capital by nine million nine hundred sixty-nine thousand euros (EUR 9,969,000.-) in order to raise it from thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) to ten million euros (EUR 10,000,000.-) as the case may be by the issue of nine thousand nine hundred sixty-nine (9,969) shares of a par value of one thousand euros (EUR 1,000.-) each, having the same rights as the existing shares.

5.3 The Board of Directors is fully authorized and appointed to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions, as the case may be, to fix the place and the date of the issue or of the successive issues, to determine the terms and conditions of subscription and payment, to call if necessary on new shareholders, finally to fix all other terms and conditions which are necessary or useful even if they are not provided for in the present resolution, to have documented in the notarial form the subscription of the new shares, the payment and the effective increase of capital and finally to bring the articles of incorporation in accordance with the amendments deriving from the realized and duly documented increase of capital, in accordance with the law of August 10th, 1915 and especially under the condition that the authorization has to be renewed every five years.

5.4 Moreover, the Board of Directors is authorised to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

5.5 The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

5.6 A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

5.7 The Board of Directors is authorized to suppress or limit the preferential subscription right in case of an increase of capital within the limits of the authorized capital.

5.8 The authorized and subscribed capital may be increased or reduced by a decision of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the same manner as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the opinion of the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, at the opinion of the Shareholders, subject to the restrictions foreseen by Law.

6.2 The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all person(s) claiming a right to such share(s) has/have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.3 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Art. 7. Meetings of the shareholders of the Company.

7.1 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

7.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

7.3 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Monday of March at 9:00 am. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

7.4 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

7.5 Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

7.6 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 8. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices.

8.1 The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

8.2 Each share is entitled to one vote.

8.3 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

8.4 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

8.5 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 9. Management.

9.1 The Company shall be managed by a sole Director in case of a sole Shareholder, or by a Board of Directors composed of at least three (3) members in case of plurality of Shareholders, their number being determined by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the General Meeting. Director(s) need not to be shareholder(s) of the Company. In case of plurality of directors the General Meeting may decide to create two categories of directors (A Directors and B Directors).

9.2 The Director(s) shall be elected by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders by the General Meeting, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.

9.3 In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the General Meeting may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 10. Meetings of the Board.

10.1 In case of plurality of directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

10.2 The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

10.3 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

10.4 The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

10.5 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

10.6 Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.7 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

10.8 This article does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 11. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 12. Delegation of powers.

12.1 The Board of Directors may appoint one delegate to the day to day management of the Company, who need not to be neither a shareholder neither a Directors, who will have the full power to act in the name of the Company concerning the day to day management.

12.2 The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 13. Binding signatures.

13.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters only by (i) the joint signatures of any two members of the Board or the Sole Director, or (ii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

13.2 In case of directors of category A and category B, the Company will be bound by the joint signature of any A Director together with any B Director.

Art. 14. Conflict of interests.

14.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

14.2 Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

14.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider

or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 15. Statutory Auditor(s).

15.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)), or, where requested by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January of each year and shall terminate on the 31st of December of the same year.

Art. 17. Allocation of profits.

17.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

17.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

17.3 The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

Art. 18. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 19. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law.

Art. 20. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provisions

The first business year begins on this day and ends on the 31st of December 2013.

The first annual General Meeting will be held in 2014.

Subscription and payment

The Articles of the Company having thus been established, the Sole Shareholder, pre-named, represented as stated above, hereby declares to subscribe to the thirty-one (31) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares are paid up by the Sole Shareholder to an extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) paid by the Sole Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Law.

*Extraordinary general meeting
Decisions taken by the sole shareholder*

The Sole Shareholder, pre-named, represented as stated above, representing the entire of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at 3 (three) and the number of auditors at 1 (one);
2. the following persons are appointed as directors:

(i) Mr El Ahcène BOULHAIS, born on 12 December 1977 in Thionville, employee, residing professionally 412F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

(ii) Mr Fabio GASPERONI, born on 04 August 1978 in Roma, employee, residing professionally 412F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

(iii) Mr Flavio MARZONA, born on 09 August 1971 in Luxembourg, employee, residing professionally 412F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

3. that FIN-CONTROLE S.A., a public limited company (société anonyme) existing under Luxembourg law, with registered office at L-1882 Luxembourg, 12 rue Guillaume Kroll, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under the number B 42.230, be appointed as statutory auditor (commissaire) of the Company;

4. that the terms of office of the members of the Board of Directors and of the statutory auditor will expire at the annual General Meeting of the Company of the year 2018; and

5. that the address of the registered office of the Company is at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand and twenty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in French followed by an English version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 novembre 2012. LAC/2012/53324. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Référence de publication: 2012151652/545.

(120199732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Boucherie-Charcuterie Paul FABER-LOPEZ Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8310 Capellen, 67, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 118.950.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012151501/9.

(120199910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Interpagos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5341 Moutfort, 8, Cité Ledenberg.

R.C.S. Luxembourg B 59.488.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012151775/9.

(120199907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Le Tire-Bouchon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4762 Pétange, 157, rue de Niederkorn.

R.C.S. Luxembourg B 38.073.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012151822/10.

(120199874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Petroleum Services Exploitation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 6, Zoning Industriel Vulcalux.
R.C.S. Luxembourg B 63.219.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO SA
Signature

Référence de publication: 2012151929/11.

(120199916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Martin East Associates AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 131.399.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012154545/9.

(120203572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Massena & Associés, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 141.593.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MASSENA ET ASSOCIES

Référence de publication: 2012154548/10.

(120204390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Menuiserie Guy Morheng S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone Industrielle Z.A.R.E..
R.C.S. Luxembourg B 40.073.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012154557/9.

(120203516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

MMK Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 84.464.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2012154564/10.

(120204059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Modell Shop WM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 60, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 103.587.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 26 novembre 2012.

Pour *MODELL SHOP WM S.A.R.L.*

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Référence de publication: 2012154566/12.

(120203475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Mômes, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 118.486.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012154569/10.

(120204058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Nahuko SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.555.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 Novembre 2012.

Nahuko S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Directeur

Référence de publication: 2012154571/14.

(120204211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Novator Telecom Finland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 162.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.214.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012154576/9.

(120203443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Nuadi Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.466.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Novembre 2012.

Nuadi Holdings S.à r.l.

M.C.J. Weijermans

Manager

Référence de publication: 2012154577/14.

(120204235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Nuadi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 117.456.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Novembre 2012.

Nuadi S.à r.l.
M.C.J. Weijermans
Manager

Référence de publication: 2012154578/14.

(120204243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

New Spirit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5670 Altwies, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 36.696.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/11/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2012154584/12.

(120204100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Nitra Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 87.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 98.970.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Référence de publication: 2012154585/10.

(120204177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Fidji Luxco (BC), Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 1.903.753,75.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 111.801.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-third day of October.

Before us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of shareholders of Fidji Luxco (BC) S.C.A., a société en commandite par actions, having its registered office at 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 111801, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 5 October 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 22 February 2006 number 386 (the "Company"). The articles of incorporation were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger on 24 November 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 1st February 2011, number 203.

The meeting is opened at 11.30 a.m., with Fanny Kindler, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appoints Philipp Metzschke, maître en droit residing in Luxembourg as secretary and scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Approval of the reports of the sole manager of the Company in relation to the statutory and consolidated accounts of the Company for the financial year ended as of 31 December 2011;
2. Approval of the reports of the independent auditor of the Company in relation to the statutory and consolidated accounts of the Company for the financial year ended as of 31 December 2011;
3. Approval of the statutory and consolidated accounts of the Company for the financial year ended as of 31 December 2011;
4. Allocation of the result of the financial year ended as of 31 December 2011;
5. Discharge to the sole manager of the Company for the exercise of its mandate during the financial year ended as of 31 December 2011;
6. Renewal of the mandate of the independent auditor until the general meeting of shareholders called to approve the annual accounts of the Company for the financial year ended 31 December 2012;
7. Reduction of the share capital of the Company by an amount of two hundred seventy-three thousand one hundred ninety-one euro and twenty-five cent (EUR 273,191.25) in order to reduce such capital from its present amount of one million nine hundred three thousand seven hundred fifty-three euro and seventy-five cents (EUR 1,903,753.75) to one million six hundred thirty thousand five hundred sixty-two euro and fifty cents (EUR 1,630,562.50) by way of cancellation of seven thousand five hundred twenty-one (7,521) class A ordinary shares, forty thousand one hundred thirty-five (40,135) class B ordinary shares, seventy-nine thousand two hundred seventy-nine (79,279) class C ordinary shares, ten thousand nine hundred fifty-three (10,953) class D ordinary shares, twenty-two thousand five hundred forty (22,540) class E ordinary shares, twenty-four thousand five hundred fifty-six (24,556) class F ordinary shares, thirty-three thousand five hundred sixty-nine (33,569) class G ordinary shares owned by the Company;
8. Subsequent amendment of article 6.1 of the Company's articles of incorporation as follows:

" **Art. 6.1. Subscribed Capital.** The subscribed capital of the Company is set at one million six hundred thirty thousand five hundred sixty-two euro and fifty cents (EUR 1,630,562.50.-) represented by fully paid up shares, consisting of:

 - (a) three hundred twelve thousand ninety two (312,092) Class A Ordinary Shares with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each;
 - (b) one hundred seventy thousand nine hundred seven (170,907) Class B Ordinary Shares with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each;
 - (c) three hundred fifty-five thousand three hundred ninety (355,390) Class C Ordinary Shares with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each;
 - (d) thirty-three thousand six hundred seventy-three (33,673) Class D Ordinary Shares with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each;
 - (e) sixty-eight thousand nine hundred fifty-six (68,956) Class E Ordinary Shares with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each;
 - (f) seventy-three thousand six hundred ninety-one (73,691) Class F Ordinary Shares, having a par value of one twenty-five cents (1.25) euro;
 - (g) two hundred eighty-nine thousand seven hundred forty (289,740) Class G Ordinary Shares having a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each.
 - (h) one (1) Commandité Share having a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each.

All shares shall vote together and, except as may be required by law or set forth in these Articles, the holders of any separate class of shares shall not be entitled to vote separately on any matter. No shares of any class shall be entitled to any pre-emptive rights with respect to any shares of the Company, except as may be required by law or as the shareholders may otherwise agree."
9. Decision to renew the Company's authorized share capital for a period of five (5) years and in particular the authorization granted to the Commandité to issue shares within the limits of the authorised capital and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.
10. Miscellaneous.
 - II. - That convening notices were sent to the shareholders by registered mail on 12 October 2012.
 - III. - That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.
 - IV. - That pursuant to the attendance list, 54% of the share capital was present or represented so that the present meeting (the "Meeting") is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First Resolution

The general meeting resolves to approve the reports of the sole manager of the Company in relation to the statutory and consolidated accounts of the Company for the financial year ended as of 31 December 2011, which shall remain annexed hereto as Schedule 1 and Schedule 2, respectively.

Second Resolution

The general meeting resolves to approve the reports of the independent auditor of the Company in relation to the statutory and consolidated accounts of the Company for the financial year ended as of 31 December 2011, which shall remain annexed hereto as Schedule 1 and Schedule 2, respectively.

Third Resolution

The general meeting resolves to approve the statutory and consolidated accounts of the Company for the financial year ended as of 31 December 2011, as they have been adopted by the sole manager of the Company pursuant to resolutions of the sole manager of the Company dated on or around 8 October 2012 and submitted to the general meeting by the sole manager of the Company, as Schedule 3.

The statutory and consolidated accounts of the Company for the financial year ended as of 31 December 2011 will remain attached to the present minutes as Schedule 1 and Schedule 2, respectively.

Fourth Resolution

The general meeting acknowledges that during the financial year ended as of as of 31 December 2011, the Company made a profit of EUR 7,330,583.46.

The general meeting resolves to carry forward to the following financial EUR 4,916,834.78 of profit and to offset the remaining profit for the financial year ended as of 31 December 2011 with the Company's carry forward losses.

Fifth Resolution

The general meeting resolves to grant full discharge to the sole manager of the Company for the exercise of its mandate during the financial year ended as of 31 December 2011.

Sixth Resolution

The general meeting resolves to renew the mandate of the independent auditor until the general meeting of shareholders called to approve the annual accounts of the Company for the financial year ended 31 December 2012.

Seventh Resolution

The general meeting resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of two hundred seventy-three thousand one hundred ninety-one euro and twenty-five cent (EUR 273,191.25.-) in order to reduce such capital from its present amount of one million nine hundred three thousand seven hundred fifty-three euro and seventy-five cents (EUR 1,903,753.75.-) to one million six hundred thirty thousand five hundred sixty-two euro and fifty cents (EUR 1,630,562.5.-) by way of cancellation of seven thousand five hundred twenty-one (7,521) class A ordinary shares with a par value of one euro and twenty five cent (EUR 1.25), forty thousand one hundred thirty-five (40,135) class B ordinary shares with a par value of one euro and twenty five cent (EUR 1.25), seventy-nine thousand two hundred seventy-nine (79,279) class C ordinary shares with a par value of one euro and twenty five cent (EUR 1.25), ten thousand nine hundred fifty-three (10,953) class D ordinary shares with a par value of one euro and twenty five cent (EUR 1.25), twenty-two thousand five hundred forty (22,540) class E ordinary shares with a par value of one euro and twenty five cent (EUR 1.25), twenty-four thousand five hundred fifty-six (24,556) class F ordinary shares with a par value of one euro and twenty five cent (EUR 1.25), thirty-three thousand five hundred sixty-nine (33,569) class G ordinary shares with a par value of one euro and twenty five cent (EUR 1.25).

Eighth Resolution

The general meeting further resolves to subsequently amend article 6.1 of the Company's articles of incorporation, which shall be read as follows:

" **Art. 6.1. Subscribed Capital.** The subscribed capital of the Company is set at one million six hundred thirty thousand five hundred sixty-two euro and fifty cents (EUR 1,630,562.50.-) represented by fully paid up shares, consisting of:

(a) three hundred twelve thousand ninety two (312,092) Class A Ordinary Shares with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each;

(b) one hundred seventy thousand nine hundred seven (170,907) Class B Ordinary Shares with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each;

(c) three hundred fifty-five thousand three hundred ninety (355,390) Class C Ordinary Shares with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each;

(d) thirty-three thousand six hundred seventy-three (33,673) Class D Ordinary Shares with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each;

(e) sixty-eight thousand nine hundred fifty-six (68,956) Class E Ordinary Shares with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each;

(f) seventy-three thousand six hundred ninety-one (73,691) Class F Ordinary Shares, having a par value of one twenty-five cents (1.25) euro;

(g) two hundred eighty-nine thousand seven hundred forty (289,740) Class G Ordinary Shares having a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each.

(h) one (1) Commandité Share having a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each.

All shares shall vote together and, except as may be required by law or set forth in these Articles, the holders of any separate class of shares shall not be entitled to vote separately on any matter. No shares of any class shall be entitled to any pre-emptive rights with respect to any shares of the Company, except as may be required by law or as the shareholders may otherwise agree."

Ninth Resolution

After having heard a special report by the sole manager of the Company, the general meeting resolves to renew for a period of five (5) years the authorised share capital of the Company on the same terms and in the same amount as currently provided for in Article 6.13 of the Company's articles of association. During a period ending five (5) years after the date of publication of the shareholders' resolution dated October 23rd, 2012 in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the Commandité is authorised to increase once, or several times, the subscribed capital by causing the Company to issue new shares within the limits of the authorised capital. Such new shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Commandité may in its sole discretion determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the new shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the amount of the new shares to be subscribed and issued, to determine if the new shares are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either by cash or by assets other than cash. Unless the shareholders shall have otherwise agreed, when realising the authorised capital in full or in part, the Commandité is expressly authorised to limit or to waive the preferential subscription right reserved to existing shareholders. The Commandité may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the new shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the Commandité, the present article is, as a consequence, to be adjusted.

The report of the sole manager will remain attached to the present minutes as Schedule 4.

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about two thousand euro (EUR 2,000.).

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Fidji Luxco (BC) S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111801, constituée selon un acte reçu par le notaire soussigné le 5 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°386 en date du 22 février 2006 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Joseph Elvinger le 24 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°203 en date du 1^{er} février 2011.

L'assemblée est ouverte à 11h30, sous la présidence de Fanny Kindler, maître en droit, résidant à Luxembourg, et en présence de Philipp Metzschke, maître en droit résidant à Luxembourg et nommé en tant que secrétaire et scrutateur.

Le conseil de l'assemblée étant ainsi constitué, la présidente déclare et requière le notaire instrumentant d'acter:

I. – que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Approbation des rapports du gérant unique de la Société concernant les comptes statutaires et consolidés de la Société pour l'exercice social clos le 31 décembre 2011;

2. Approbation des rapports de l'auditeur indépendant de la Société concernant les comptes statutaires et consolidés de la Société pour l'exercice social clos le 31 décembre 2011;

3. Approbation des comptes statutaires et consolidés de la Société concernant les comptes statutaires et consolidés de la Société pour l'exercice social clos le 31 décembre 2011;

4. Affectation du résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2011;

5. Quitus au gérant unique de la Société pour l'exercice de son mandat durant l'exercice social clos le 31 décembre 2011;

6. Renouvellement du mandat de l'auditeur indépendant jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de la Société pour l'exercice social clos le 31 décembre 2012;

7. Réduction du capital social de la Société d'un montant de deux cent soixante-treize mille cent quatre-vingt-onze euros et vingt-cinq cents (EUR 273.191,25) afin de le réduire de son montant actuel d'un million neuf cent trois mille sept cent cinquante-trois euros et soixante-quinze cents (EUR 1.903.753,75) à un million six cent trente mille cinq cent soixante-deux euros et cinquante cents (EUR 1.630.562,50) par l'annulation de sept mille cinq cent vingt et un (7.521) actions ordinaires de classe A, quarante mille cent trente-cinq (40.135) actions ordinaires de classe B, soixante-dix-neuf mille deux cent soixante dix-neuf (79.279) actions ordinaires de classe C, dix mille neuf cent cinquante-trois (10.953) actions ordinaires de classe D, vingt-deux mille cinq cent quarante (22.540) actions ordinaires de classe E, vingt-quatre mille cinq cent cinquante-six (24.556) actions ordinaires de classe F, trente-trois mille cinq cent soixante-neuf (33.569) actions ordinaires de classe G détenues par la Société;

8. Modification subséquente de l'article 6.1 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6.1. Capital souscrit.** Le capital souscrit de la Société est fixé à un million six cent trente mille cinq cent soixante-deux euros et cinquante cents (EUR 1.630.562,50.-) représenté par des actions entièrement libérées, consistant en:

(a) trois cent douze mille quatre-vingt-douze (312.092) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune;

(b) cent soixante-dix mille neuf cent sept (170.907) Actions Ordinaires de Classe B ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune;

(c) trois cent cinquante-cinq mille trois cent quatre-vingt-dix (355.390) Actions Ordinaires de Classe C ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune;

(d) trente-trois mille six cent soixante-treize (33.673) Actions Ordinaires de Classe D ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune;

(e) soixante-huit mille neuf cent cinquante-six (68.956) Actions Ordinaires de Classe E ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune;

(f) soixante-treize mille six cent quatre-vingt onze (73.691) Actions Ordinaires de Classe F ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune;

(g) deux cent quatre-vingt-neuf mille sept cent quarante (289.740) Actions Ordinaires de Classe G ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

Toutes les actions votent ensemble et, sauf si la loi ou les présents statuts en disposent autrement, les porteurs d'actions de classes différentes ne seront pas en droit de voter séparément sur une question. Aucune classe d'action ne comporte un droit de préemption sur quelque action de la Société que ce soit, sauf si la loi en dispose autrement ou les actionnaires en conviennent autrement.»

9. Décision de renouveler le capital social autorisé de la Société pour une période de cinq (5) ans et en particulier l'autorisation donnée au Commandité d'émettre des actions dans les limites du capital autorisé et surtout de procéder à cette émission sans réserver de droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants pour souscrire aux actions émises.

10. Divers.

II. – Que des convocations ont été envoyées aux actionnaires par courrier recommandé le 12 octobre 2012.

III. – Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre de leurs actions figurent sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés et par le conseil de l'assemblée, restera annexée au présent acte à déposer en même temps aux autorités chargées de l'enregistrement. Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les parties comparantes resteront également annexées au présent acte.

IV. – Que, conformément à la liste de présence, 54% du capital social est présent ou représenté de sorte que la présente assemblée générale est dûment constituée et peut délibérer valablement sur les points de l'agenda.

Dès lors, après délibération, l'assemblée générale prend à l'unanimité les décisions suivantes:

Première Résolution

L'assemblée générale décide d'approuver les rapports du gérant unique de la Société relatifs aux comptes statutaires et consolidés de la Société pour l'exercice social clos au 31 décembre 2011, qui seront annexés au présent acte en Annexe 1 et Annexe 2, respectivement.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale décide d'approuver les rapports de l'auditeur indépendant de la Société relatifs aux comptes statutaires et consolidés de la Société pour l'exercice social clos au 31 décembre 2011, qui seront annexés au présent acte en Annexe 1 et Annexe 2, respectivement.

Troisième Résolution

L'assemblée générale décide d'approuver les comptes statutaires et consolidés de la Société pour l'exercice social clos au 31 décembre 2011, tels qu'adoptés par le gérant unique de la Société conformément aux décisions prises par le gérant unique de la Société vers le 8 octobre 2012 et soumis à l'assemblée générale par le gérant unique de la Société, en Annexe 3.

Les comptes statutaires et consolidés de la Société pour l'exercice social clos au 31 décembre 2011 resteront annexés au présent acte en Annexe 1 et Annexe 2, respectivement.

Quatrième Résolution

L'assemblée générale constate que durant l'exercice social clos au 31 décembre 2011, la Société a réalisé un bénéfice de EUR 7.330.583,46.

L'assemblée générale décide de reporter un bénéfice de EUR 4.916.834,78 au prochain exercice social et de compenser le bénéfice restant pour l'exercice social clos au 31 décembre 2011 avec les pertes reportées de la Société.

Cinquième Résolution

L'assemblée générale décide de donner quitus au gérant unique de la Société pour l'exercice de son mandat pendant l'exercice social clos au 31 décembre 2011.

Sixième Résolution

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de l'auditeur indépendant jusqu'à l'assemblée générale des associés statuant sur les comptes annuels de la Société pour l'exercice social clos au 31 décembre 2012.

Septième Résolution

L'assemblée générale décide de réduire capital social de la Société d'un montant de deux cent soixante-treize mille cent quatre-vingt-onze euros et vingt-cinq cents (EUR 273.191,25.) afin de le réduire de son montant actuel d'un million neuf cent trois mille sept cent cinquante-trois euros et soixante-quinze cents (EUR 1.903.753,75.-) à un million six cent trente mille cinq cent soixante-deux euros et cinquante cents (EUR 1.630.562,50.-) par l'annulation de sept mille cinq cent vingt et un (7.521) actions ordinaires de classe A d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25), quarante mille cent trente-cinq (40.135) actions ordinaires de classe B d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25), soixante-dix-neuf mille deux cent soixante dix-neuf (79.279) actions ordinaires de classe C d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25), dix mille neuf cent cinquante-trois (10.953) actions ordinaires de classe D d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25), vingt-deux mille cinq cent quarante (22.540) actions ordinaires de classe E d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25), vingt-quatre mille cinq cent cinquante-six (24.556) actions ordinaires de classe F d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25), trente-trois mille cinq cent soixante-neuf (33.569) actions ordinaires de classe G d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) détenues par la Société.

Huitième Résolution

L'assemblée générale décide par ailleurs de modifier de manière subséquente l'article 6.1 des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.1. Capital souscrit.** Le capital souscrit de la Société est fixé à un million six cent trente mille cinq cent soixante-deux euros et cinquante cents (EUR 1.630.562,50.-) représenté par des actions entièrement libérées, consistant en:

- (a) trois cent douze mille quatre-vingt-douze (312.092) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune;
- (b) cent soixante-dix mille neuf cent sept (170.907) Actions Ordinaires de Classe B ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune;
- (c) trois cent cinquante-cinq mille trois cent quatre-vingt-dix (355.390) Actions Ordinaires de Classe C ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune;
- (d) trente-trois mille six cent soixante-treize (33.673) Actions Ordinaires de Classe D ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune;

(e) soixante-huit mille neuf cent cinquante-six (68.956) Actions Ordinaires de Classe E ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune;

(f) soixante-treize mille six cent quatre-vingt onze (73.691) Actions Ordinaires de Classe F ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune;

(g) deux cent quatre-vingt-neuf mille sept cent quarante (289.740) Actions Ordinaires de Classe G ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

Toutes les actions votent ensemble et, sauf si la loi ou les présents statuts en disposent autrement, les porteurs d'actions de classes différentes ne seront pas en droit de voter séparément sur une question. Aucune classe d'action ne comporte un droit de préemption sur quelque action de la Société que ce soit, sauf si la loi en dispose autrement ou les actionnaires en conviennent autrement.»

Neuvième Résolution

Après avoir pris connaissance du rapport spécial du gérant unique de la Société, l'assemblée générale décide de renouveler pour une période de cinq (5) ans le capital social autorisé de la Société selon les mêmes termes et pour le même montant qu'actuellement prévu par l'Article 6.13 des statuts de la Société. Pendant une période de cinq (5) ans à partir de la publication de la résolution des actionnaires du 23 octobre 2012 dans la Gazette Officielle du Luxembourg, Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, le Gérant est autorisé à augmenter une ou plusieurs fois le capital souscrit en faisant émettre à la Société des nouvelles actions dans les limites du capital autorisé. Ces nouvelles actions peuvent être souscrites pour et issues selon les termes et les conditions que le Commandité peut déterminer à sa seule discrétion, plus spécifiquement en ce qui concerne la souscription et le paiement des nouvelles actions à souscrire et à émettre, tel que déterminer la durée et le nombre des nouvelles actions à souscrire et à émettre, déterminer si les nouvelles actions doivent être souscrites avec ou sans prime d'émission, déterminer dans quelle mesure le paiement des actions nouvellement souscrites est acceptable soit en numéraire ou en actifs autres que du numéraire. Sauf accord contraire des actionnaires, lorsqu'il réalise le capital autorisé en tout ou partie, le Commandité est expressément autorisé à limiter ou à supprimer le droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires existants. Le Commandité peut déléguer à tout administrateur dûment autorisé ou dirigeant de la Société ou à tout autre personne dûment autorisée, les devoirs d'accepter les souscriptions et recevoir le paiement pour les nouvelles actions représentant tout ou une partie des montants augmentés du capital. Après chaque augmentation du capital souscrit effectué dans la manière juridiquement requise par le Commandité, le présent article doit, par conséquent, être adapté.

Le rapport du gérant unique restera attaché au présent procès verbal en Annexe 4.

Estimation et frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénoms usuels, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: Kindler, Metzschke, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 octobre 2012. Relation: EAC/2012/14354. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012151674/337.

(120199837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

NOCLANA Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 162.932.

Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2012154587/12.

(120204351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

North Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 114.999.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012154588/9.

(120203960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

NOWEDA Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 6, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 164.287.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012154590/9.

(120203756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Outlet Mall Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 95.977.

Ce mention remplace le précédent mention dont le numéro de dépôt initial au RCS est L120202993.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012154592/10.

(120203773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Oxley Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 182, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 152.706.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2012154593/10.

(120203817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Octoplas Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 73.335.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012154594/13.

(120203417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Okawango, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 112.500.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un administrateur*

Référence de publication: 2012154597/11.

(120203900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Olledis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.
R.C.S. Luxembourg B 113.216.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012154598/10.

(120204188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Imara Investments Holding II & Co (Hexagone) SENC, Société en nom collectif.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 172.826.

STATUTES

In the year two thousand twelve, on the fifteenth day of November.

Before, Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. IMARA INVESTMENTS HOLDING II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey, registered with the register of commerce and companies under number B 131.992;

2. CORESTATE INVESTMENTS 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, registered with the register of commerce and companies under number B 119.004.

Both here represented by Mr Michael Jonas, avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of two proxies given on 14 November 2012.

Said proxies, after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing parties, represented as said before, have requested the officiating notary to enact the partnership agreement of a société en nom collectif to establish as follows:

Form - Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. Form. There is hereby constituted a société en nom collectif (the Partnership) governed by the present Partnership Agreement and by current Luxembourg laws, especially the amended law on commercial companies of 10 August 1915 (the Law).

Art. 2. Name of the Partnership. The Partnership exists under the Name of Imara Investments Holding II & Co (Hexagone) SENC.

Art. 3. Object of the Partnership. The object of the Partnership is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Partnership may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition,

development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

The Partnership may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Partnership may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Partnership may give guarantees and grant security in favor of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Partnership has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Partnership and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Partnership may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favor its development.

Art. 4. Registered office. The Partnership has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Partnership may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a unanimous resolution of the partnership meeting.

The Partnership may have offices and branches (whether or not permanent establishment), both in Luxembourg and abroad.

In the event that the partners should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Partnership at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Partnership which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Partnership. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the partners of the Partnership.

Art. 5. Duration. The Partnership is formed for an unlimited duration.

Capital - Partnership interest

Art. 6. Partnership capital. The capital of the Partnership is set at one thousand euro (EUR 1,000.-) represented by one thousand (1,000) partnership interests with a nominal value of one euro (EUR 1.-).

The partnership capital of the Partnership may be increased or reduced by a unanimous resolution of the general meeting of the partners.

Art. 7. Indivisibility of partnership interests. The partnership interests are indivisible vis-à-vis the Partnership that recognizes only one holder per partnership interest. In case a partnership interest is held by more than one person, the Partnership has the right to suspend the exercise of all rights attached to that partnership interest until one person has been appointed as sole owner in relation to the Partnership.

Art. 8. Transfer of partnership interests. The partnership interests are non-transferable to third parties.

In case of transfer of a partnership interest to another partner, the remaining partners have a preemption right in proportion to the number of partnership interest they hold.

Management

Art. 9. Management of the Partnership. The Partnership is managed by the partners.

Art. 10. Signature Powers. No single partner can take any action on behalf of the Partnership or bind the Partnership without prior written consent of the non-acting partners.

The partners may from time to time sub-delegate their power for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partners of the partnership.

The partners will determine the powers, duties and remuneration (if any) of their agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Partnership meetings

Art. 11. Resolution in writing - Partnership meetings. Resolutions of the partners may be taken in writing. In such a case, each partner shall receive the draft of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex or by any other suitable telecommunication means.

Each partner shall vote in writing by signing the draft resolution submitted to it and by returning the resolution to the registered office of the Partnership.

Physical partnership meetings shall be held in the city of Luxembourg according to the proceedings set out in article twelve, at time specified in the notice of the meeting.

Art. 12. Proceeding - Vote. Partnership meetings are convened by anyone of the partners.

Written notices convening a partnership meeting and setting forth the agenda shall be made and shall be sent to each partner at least 8 days before the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the partnership meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting or if the partners waive the convening notice, the partnership meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any partnership meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or by any other suitable telecommunication means another person who need not be a partner.

Each partner may participate in the partnership meetings.

Any partner may participate in any partnership meeting by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Each partner has an identical voting right notwithstanding the portion of the capital held.

Art. 13. Quorum - Majority. Resolutions at the partnership meetings are only validly taken in so far as they are adopted by a simple majority vote of the partners, all present or represented for other matters.

Resolutions at the partnership meetings are only validly taken in so far as they are adopted by unanimous vote of the partners, all present or represented for the following matter(s):

- the amendment of the partnership agreement;
- the transfer of the partnership interests.

Art. 14. Minutes. The deliberations of the partnership meetings shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the partners. A transcript of or an excerpt from these minutes shall be signed by one of the partners.

Financial year - Balance sheet

Art. 15. Financial year. The financial year of the Partnership begins on the first January and ends on the thirty-first December of each year.

Art. 16. Financial statements. Each year within 6 months as of the end of the financial year of the Partnership, a balance sheet and profit and loss accounts will be drawn up by one the partners.

The accounts will be sent within 2 weeks of their preparation to the partners.

A partnership meeting approving the accounts will be held within 15 days of the accounts being sent to the partners, in order to consider and approve the accounts.

Art. 17. Inspection of documents. Each partner may inspect the inventory, the balance sheet and the profit and loss account at the registered office of the Partnership.

Art. 18. Supervision of the Partnership. The Partnership shall have its annual accounts audited by one or more qualified independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés) appointed by the partnership meeting if required by law.

Even if the not required by law, one or more qualified independent auditors may be appointed at any time by a resolution of the partnership meeting that shall determine in such case the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 19. Appropriation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Partnership.

Each year, the net profit ascertained in the annual accounts will be automatically distributed to the partners proportionally to the partnership interests which they hold, subject to different resolutions regarding the allocation of the net profits being taken by the unanimous consent of all the partners at or prior to the partnership meeting approving the accounts.

Art. 20. Liability of the Partners. Subject to article 152 of the Law pursuant to which no court order, in connection with commitments of the partnership ruling that members of a "société en nom collectif" shall be personally liable, may be delivered before an order has been made against the partnership itself, the partners are jointly and severally liable towards third parties for all and any liabilities of the Partnership.

Art. 21. Dissolution. The liquidation, insolvency or bankruptcy or any other similar procedure as well as the death or the suspension of civil rights of any partner will cause the dissolution of the Partnership. In such event, the other partner shall administer the liquidation.

In any other case, the partnership meeting must agree on the dissolution of the Partnership as well as the terms thereof.

The liquidation proceeds will be attributed to the partners proportionally to the partnership interests which they hold.

Art. 22. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in this Partnership Agreement.

Transitory disposition

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2013.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the one thousand (1,000) partnership interests have been subscribed as follows:

1) The private limited liability company IMARA INVESTMENTS HOLDING II S.à r.l., aforementioned, nine hundred and forty-eight partnership interests	948
2) The private limited liability company CORESTATE INVESTMENTS 1 S.à r.l., aforementioned, fifty-two partnership interests	<u>52</u>
Total: one thousand partnership interests	1,000

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of one thousand euro (EUR 1,000.-) is from now on at the free disposal of the Partnership, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions set by the Law and expressly states that they have been fulfilled.

Costs

The amount for expenditures and expenses, remunerations and costs, under whichever form, which are to be paid by the Partnership or which are to be born by the Partnership for reasons of its incorporation, amounts to approximately eight hundred euro (EUR 800.-).

Resolution of the partners' meeting

Immediately after the formation of the Partnership, the appearing parties, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the partners' meeting, have decided to set the registered office of the Partnership in L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quinzième jour du mois de novembre.

Par-devant Nous, Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. IMARA INVESTMENTS HOLDING II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey, et enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 131.992;

2. CORESTATE INVESTMENTS 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, et enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 119.004.

Les deux sont ici représentées par Monsieur Michael Jonas, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé délivrées le 14 novembre 2012.

Ces procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter le Contrat d'Association d'une société en nom collectif à constituer comme suit:

Forme - Nom - Objet - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Forme. Par la présente, une société en nom collectif (la Société) régie par le présent Contrat d'Association ainsi que par le droit luxembourgeois en vigueur, et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), est constituée.

Art. 2. Dénomination de la Société. La Société existe sous la dénomination Imara Investments Holding II & Co (Hexagone) SENC.

Art. 3. Objet de la Société. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est sis à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu du Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une résolution unanime de l'assemblée de la Société.

Le Société pourra avoir des bureaux et des succursales (qu'ils soient établis de manière permanente ou non), à la fois au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où les associés estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée du siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert provisoire du siège social, restera une société luxembourgeoise. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers intéressés par les associés de la Société.

Art. 5. Durée. La Société est formée pour une durée illimitée.

Capital - Parts d'intérêts de la Société

Art. 6. Capital de la Société. Le capital social de la Société est établi à mille euros (EUR 1.000,-), représenté par mille (1.000) parts ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou diminué en vertu d'une résolution unanime de l'assemblée générale des associés.

Art. 7. Indivisibilité des parts. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul détenteur par part. Si une part est détenue par plusieurs personnes, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme son propriétaire unique.

Art. 8. Transfert des parts. Les parts ne sont pas cessibles à des tiers.

En cas de transfert d'une part à un autre associé, les associés restants disposent d'un droit de préemption proportionnel au nombre de parts qu'ils détiennent.

Gérance

Art. 9. Gérance de la Société. La Société est gérée par les associés.

Art. 10. Pouvoir de signature. Un associé ne peut en aucune façon entreprendre seul aucune action pour le compte de la Société ou engager la Société sans consentement écrit préalable des autres associés.

Les associés pourront de temps à autres déléguer leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataire(s) ad hoc, qui ne doivent pas nécessairement être des associés de la Société.

Les associés détermineront les pouvoirs, fonctions et rémunérations (le cas échéant) de leur(s) mandataire(s), la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions relatives à leur mandat.

Assemblées de la Société

Art. 11. Résolutions par écrit - Assemblées de la Société. Les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Dans un tel cas, chaque associé doit recevoir le texte de chaque résolution ou décision à prendre, transmise par écrit ou par fax, câble, télex ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque associé devra voter par écrit en signant le texte de la résolution qui lui est soumis pour signature, et en retournant la résolution au siège social de la Société.

Les assemblées de la Société tenues physiquement doivent l'être dans la ville de Luxembourg, conformément aux procédures prévues à l'article douze, à l'heure spécifiée dans la convocation à l'assemblée.

Art. 12. Procédures - Vote. Les assemblées de la Société sont convoquées par l'un quelconque des associés.

Des convocations écrites à une assemblée de la Société indiquant l'ordre du jour devront être élaborées et envoyées à chaque associé au moins 8 jours avant ladite assemblée.

Les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si l'ensemble des associés sont présents ou représentés à l'assemblée de la Société et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, ou si les associés renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée de la Société en désignant par écrit ou par fax, câble, télégramme, télex ou tout autre moyen de communication une autre personne ne devant pas nécessairement être un associé en tant que mandataire.

Tout associé a le droit de participer aux assemblées de la Société.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication analogue permettant aux personnes prenant part à la réunion de se comprendre mutuellement. La participation à une assemblée de cette manière est équivalente à une participation en personne à une telle assemblée.

Tous les associés disposent du même droit de vote, indépendamment de la fraction de capital qu'ils détiennent.

Art. 13. Quorum - Majorité. Les résolutions aux assemblées de la Société ne sont prises valablement que si elles sont adoptées par un vote à la majorité simple des associés présents ou représentés pour d'autres questions.

Les résolutions ne sont valablement prises aux assemblées de la Société que si elles sont été adoptées à l'unanimité par l'ensemble des associés présents ou représentés pour les questions suivantes:

- modification du contrat de la Société;
- transfert des parts de la Société.

Art. 14. Procès-verbaux. Les délibérations des assemblées de la Société doivent être consignées dans un procès-verbal, qui doit être signé par les associés. Toute copie ou tout extrait de ce procès-verbal doit être signé par l'un des associés.

Exercice social - Bilan

Art. 15. Exercice social. L'exercice social de la Société débute le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Comptes annuels. Chaque année, dans une période de six mois à compter de la clôture de l'exercice social de la Société, un bilan ainsi que les comptes de pertes et profits devront être établis par l'un des associés.

Les comptes devront être envoyés aux associés dans un délai de deux semaines à compter de leur préparation.

Une assemblée de la Société approuvant les comptes devra se tenir dans les quinze jours suivant l'envoi des comptes aux associés, afin qu'ils puissent les étudier et les approuver.

Art. 17. Inspection de documents. Tout associé est en droit de consulter l'inventaire, le bilan ainsi que les comptes de pertes et profits consignés au siège social de la Société.

Art. 18. Surveillance de la Société. La Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) désigné(s) par l'assemblée de la Société lorsque les dispositions légales le requièrent.

Même si les dispositions légales ne le requièrent pas, un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés peuvent à tout moment être nommés par résolution de l'assemblée des associés qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 19. Attribution des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, le bénéfice net établi par les comptes annuels sera automatiquement distribué aux associés, proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent, à moins que des résolutions différentes concernant la distribution

des bénéfices nets ne soient prises par consentement unanime de tous les associés à ou avant l'assemblée des associés approuvant les comptes.

Art. 20. Responsabilité des associés. Sous réserve des dispositions de l'article 152 de la Loi suivant lequel aucun jugement à raison d'engagements de la Société, portant condamnation personnelle des associés en nom collectif, ne peut être rendu avant qu'il n'y ait condamnation contre la Société. Les associés sont conjointement et solidairement tenus responsables de tous les engagements de la Société vis-à-vis des tiers.

Art. 21. Dissolution. La liquidation, insolvabilité ou faillite ou toute autre procédure similaire ainsi que la mort ou la suspension des droits civils de tout associé entraînera la dissolution de la Société. Dans ce cas, l'autre associé administrera la liquidation.

Dans tout autre cas, l'assemblée des associés doit s'accorder sur la dissolution de la Société ainsi que sur ses modalités. Le boni de liquidation sera attribué aux associés proportionnellement aux parts qu'ils détiennent.

Art. 22. Loi applicable. Il est fait renvoi aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels aucune disposition spécifique n'est prévue dans les présents statuts de société en nom collectif.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription et libération

Les statuts ayant ainsi été arrêtés, les mille parts (1.000) ont été souscrites comme suit:

1.- La société à responsabilité limitée IMARA INVESTMENTS HOLDING II S.à r.l., prédéterminée, neuf cent quarante-huit parts	948
2.- La société à responsabilité limitée CORESTATE INVESTMENTS 1 S.à r.l., prédéterminée, cinquante-deux parts	52
Total: mille parts	1.000

Toutes parts ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de mille euros (EUR 1.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions légales, et en confirme expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de huit cents euros (EUR 800,-).

Résolution prise par les des associés

Immédiatement après la formation de la Société, les comparantes, représentant la totalité du capital souscrit et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés ont décidé d'établir le siège social de la Société à L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire parties comparantes, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. JONAS, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 16 novembre 2012. Relation: DIE/2012/13632. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): pd RECKEN.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 21 novembre 2012.

Référence de publication: 2012151744/348.

(120199878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Op der Gänn SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3918 Mondercange, 1, route d'Ehlerange.

R.C.S. Luxembourg B 80.513.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012154599/9.

(120203586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Ordinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 91.629.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012154600/9.

(120204324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Ordinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 91.629.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012154601/9.

(120204325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Ordinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 91.629.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012154602/9.

(120204326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

P.M.S. Buildings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9048 Ettelbruck, 2, rue Dr Herr.

R.C.S. Luxembourg B 124.614.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 26 novembre 2012.

Pour PMS BUILDINGS SARL

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.A R.L.

Référence de publication: 2012154605/12.

(120203419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Palladium International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 142.762.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Palladium International S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012154606/11.

(120203473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Parquet Bembé S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 179, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 14.814.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012154609/9.

(120204302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Investments Planning Corp. S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 195.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, route de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 172.808.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the ninth of November.

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held the extraordinary general meeting of the shareholders of the Corporation,

Investments Planning Corp., a public limited liability company ("Sociedad Anonima") incorporated under the laws of the Republic of Panama, having its registered office in Sexto Piso, Edificio Hong Kong Bank, Ave. Samuel Lewis, Panama, Republic of Panama, incorporated pursuant to a deed of the Notary Jerry Wilson Navarro on May 19th, 1998, and registered with the Public Registry of Panama at Volume 345819, Sheet 60035, Entry 49 of the Mercantile Section, having a share capital of ten thousand U.S. Dollars (USD 10,000.-) represented by one hundred (100) shares with a nominal value of one hundred U.S. Dollars (USD 100.-) each.

The meeting is presided by Ms. Mariette SCHOU, private employee, residing professionally at Echternach, 9, Rabatt,

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Ms. Peggy SIMON, private employee, residing professionally at Echternach, 9, Rabatt.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares they hold are shown on an attendance list, signed by the shareholders who are present, by the proxy-holders of the represented shareholders, by the board of the meeting and the undersigned notary. The attendance list and the proxies will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

II.- As appears from the said attendance list, all the shares representing the entire capital, are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting may validly decide on all the items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Ratification of the resolutions made in Panama, Republic of Panama, by the directors and approved by the shareholders of the Corporation which resolved, among others, to transfer the registered office from the Republic of Panama to Luxembourg.

2.- Resignation and discharge to be given to the present directors of the Corporation.

3.- Confirmation of the transfer of the Corporation's registered office to Luxembourg, and change of the nationality of the Corporation at the present time of Panamanian nationality, to a company of Luxembourg nationality and transfer of the effective place of management of the Corporation in Luxembourg.

4.- Deletion of the nominal value of the shares and conversion of the share capital from USD into EUR at the exchange rate of USD 1.- = EUR 0,78135 so that the share capital is provisionally fixed at one hundred and ninety-five thousand Euro (EUR 195,000.-) represented by one hundred and ninety-five thousand (195,000) shares without nominal value along with a related share premium of one million, six hundred and thirty thousand, six hundred and ninety-five Euro (EUR 1,630,695.-).

5.- Fixation of the nominal value of the shares of the Corporation at one Euro (EUR 1.-) each, and booking of any outstanding decimal amount (if any) in the legal reserve of the Corporation.

6.- Total restatement of the Articles of Association of the Corporation for the purpose of its transfer and continuation in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of Investments Planning Corp. S.A. and under the form of a "Société anonyme".

7.- Confirmation of the establishment of the registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

8.- Appointment of three (3) directors.

9.- Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the meeting, the latter has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The general meeting ratifies the resolutions made in Panama (Republic of Panama) by the directors and approved by the shareholder of the Corporation on September 26th, 2012 by which it was resolved among others to transfer the registered office from the Republic of Panama to Luxembourg under the condition of a change of the articles of association of the Corporation.

Second resolution

The resignation of the present directors of the Corporation is accepted and, by special vote, discharge is granted to all of them for the execution of their mandate until today.

Third resolution

The transfer of the registered office, the transfer of effective place of management of the Corporation to the Grand Duchy of Luxembourg and the change of nationality of the Corporation, at the present time of Panamanian nationality to a corporation of Luxembourg nationality, thereby maintaining and continuing its legal personality, are confirmed.

This transfer of the registered office is the object of a report of the independent auditor "Fiduo, Société Anonyme", a Luxembourg public limited liability company with registered office at 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and the conclusion of whom is the following:

"Conclusion:

Based on our work, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least to the number and nominal value of shares issued in return, increased by the share premium.

Luxembourg, November 9, 2012."

This report, signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Fourth resolution

The general meeting decides to delete the nominal value of the shares and to convert the share capital from U.S. Dollars into Euro at the exchange rate of USD 1.-= EUR 0,78135 so that the share capital is provisionally fixed at one hundred and ninety-five thousand Euro (EUR 195,000.-) represented by one hundred and ninety-five thousand (195,000) shares without nominal value along with a related share premium of one million, six hundred and thirty thousand, six hundred and ninety-five Euro (EUR 1,630,695.-).

Fifth resolution

The general meeting decides to fix the par value of the shares of the Corporation at one Euro (EUR 1.-) each, and book any outstanding decimal amount (if any) in the legal reserve of the Corporation.

Sixth resolution

The Corporation adopts the form of a "société anonyme" under the name of Investments Planning Corp. S.A. and the articles of association of the Corporation, after total restatement in order to conform them to the Luxembourg law, have henceforth the following wording:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form. There is formed by the subscriber and all those who become owners of Shares issued hereafter (hereafter the "Shareholder" and collectively the "Shareholders"), a public limited liability Company "Société anonyme" (hereafter the "Corporation"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. Object. The purpose of the Corporation is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Corporation may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and

other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Corporation may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt which may be convertible and/or equity securities. The Corporation may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Corporation may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Corporation may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Corporation against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Corporation may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration. The Corporation is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Corporation will have the name of "Investments Planning Corp. S.A.".

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Corporation is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Board of Directors.

The Corporation may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 6. Corporate capital.

6.1. The corporate capital is set at one hundred and ninety-five thousand Euro (€ 195,000.-) represented by one hundred and ninety-five thousand (195,000) shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each.

The Shares may be created as registered or bearer Shares at the option of the Shareholder.

6.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred.

The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Corporation may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The capital may be changed at any time by a decision of the Shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 20 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Repurchase of own Shares. The Corporation may proceed to the repurchase of its own Shares in compliance with the Law.

Chapter III. Management

Art. 9. Directors, Board of Directors. The Corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three Directors. The members of the Board might be split into several categories.

If the Corporation is composed of one single Shareholder, it may be managed either by one sole Director or by several Directors, constituting a Board of Directors. The sole Director will in this case exercise the powers granted by Law to the Board of Directors.

The Directors are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of Shareholders which may at any time remove them.

The number of Directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the Shareholders.

Art. 10. Meetings of the Board of Directors.

10.1 All meetings of the Board of Directors shall be held within the municipality of Luxembourg. Any meetings of the Board of Directors of the Corporation held outside the municipality of Luxembourg are not valid.

10.2. The Board of Directors elects from among its members a chairman.

10.3. The Board of Directors, if any, convenes upon call by the chairman or upon request of any two Directors, as often as the interest of the Corporation so requires.

10.4. Written notice of any meeting of the Board of Directors of the Corporation shall be given to all Directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board of Directors of the Corporation. Written notice may be given by postal mail, telefax or e-mail. No such written notice is required if all the members of the Board of Directors of the Corporation are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, of each member of the Board of Directors of the Corporation. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by decision of the Board of Directors of the Corporation.

10.5. Any member of the Board of Directors of the Corporation may be represented at any meeting of the Board of Directors of the Corporation by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, another director as his or her proxy.

10.6. Any Director may participate in a meeting of the Board of Directors of the Corporation by conference call initiated from Luxembourg or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 11. Decisions of the Board of Directors. The Board of Directors may validly deliberate if a quorum of Directors is present or represented at such board meeting. A quorum shall be deemed to be present or represented if the majority of the Corporation's Directors is present or represented and with at least the presence or representation of one Director of each Category as the case may be. Decisions taken by the Board of Directors shall require the vote of the majority of the Directors present or represented, with at least the favorable vote of one Director of each Category as the case may be.

In the event that at any meeting the number of votes for and against a decision is equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 16 below, the quorum and the voting requirements shall apply without taking into account the affected Director(s).

Art. 12. Powers of the Board of Directors. The sole Director or the Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object. All powers not expressly reserved by the Law or by the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

Any litigation involving the Corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the Director delegated for this purpose.

Art. 13. Bindings signatures. The Corporation will be bound by the signature of its sole Director. In case the Corporation is administrated by a Board of Directors, the Corporation shall be bound in any circumstances by the joint signatures of two Directors or by the sole signature of the Managing Director, provided that special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 14 of the present Articles.

In case the Corporation is administrated by several categories of Directors, the Corporation will obligatorily be committed by the joint signature of one Director of each Category. Such requirement is not applicable in case one Category is prevented from voting as per Article 16 below.

Art. 14. Day-to-day management. The sole Director or the Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Corporation to one or more Directors, who will be called Managing Directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Corporation or of a special branch to one or more Directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either Shareholders or not.

Art. 15. Liability - Indemnification. The sole Director or the Board of Directors assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Corporation.

The Corporation shall indemnify any Director or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a Director or officer of the Corporation, or, at the request of the Corporation, of any other Corporation of which the Corporation is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Corporation is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such Director or officer may be entitled.

Art. 16. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Corporation and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Director or any officer of the Corporation has a personal interest in, or is a director, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Corporation who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Corporation shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director of the Corporation may have any personal interest in any transaction of the Corporation conflicting with the interest of the Corporation, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s)

Art. 17. Powers of the General Meeting of the Shareholders. If the Corporation is composed of one single Shareholder, the latter exercises the power granted by Law to the General meeting of Shareholders.

Any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Corporation shall represent the entire body of Shareholders of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Corporation.

Art. 18. Annual general meeting of the shareholders. The annual general meeting of the Shareholders of the Corporation shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Corporation or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Monday of June of each year at 10 a.m. (Luxembourg time). If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting of the Shareholders of the Corporation may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors of the Corporation, exceptional circumstances so require.

Art. 19. Other meetings of the shareholders. Other meetings of the Shareholders of the Corporation may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 20. Procedure, vote.

20.1. Each Share is entitled to one vote.

20.2. Except as otherwise required by the Law or by these Articles, decisions at a meeting of the Shareholders of the Corporation duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

20.3. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the

Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, decisions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the Shareholders present or represented.

20.4. However, the nationality of the Corporation may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of the Shareholders and bondholders, if any.

20.5. A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders of the Corporation by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex.

20.6. Any Shareholder may participate in a meeting of the Shareholders of the Corporation by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

20.7. If all the Shareholders of the Corporation are present or represented at a meeting of the Shareholders of the Corporation, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Chapter V. Supervision

Art. 21. Statutory auditors. The operations of the Corporation shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of Shareholders of the Corporation which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of Shareholders of the Corporation with or without cause.

Chapter VI. Accounting Year, Allocation of Profits

Art. 22. Financial Year. The accounting year of the Corporation shall begin on January 1st and shall terminate on December 31st of each year.

Art. 23. Appropriation of profits. After deduction of any and all of the expenses of the Corporation and the amortization, the credit balance represents the net profit of the Corporation.

On the net profit, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the Corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The Board of Directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the Law.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Chapter VII. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. The Corporation may be dissolved by a decision of the general meeting of Shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of Shareholders, which will specify their powers and fix their remuneration.

Chapter VIII. Applicable Law

Art. 25. Applicable Law. All matters not governed by these Articles are to be construed in accordance with the Law.

Seventh resolution

The establishment of the registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, is confirmed.

Eighth resolution

The number of directors is set at three (3).

The following people are appointed as directors of the Corporation:

- Mr. Marcel Stephany, born in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on September 4th, 1951, residing at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Christophe Fender, chartered accountant, born in Strasbourg (France), on July 10th, 1965, with professional address at 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Luc Sunnen, chartered accountant, born in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on December 22nd, 1961, with professional address at 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duchy of Luxembourg.

Ninth resolution

Fiduo, Société Anonyme, a Luxembourg public limited liability company with registered office at 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 56.248, is appointed as Statutory Auditor of the Corporation.

Tenth resolution

The terms of office of the Directors and the Statutory Auditor will expire after the annual meeting of Shareholders to be held for the approval of the Corporation's 2012 annual accounts.

There being no further business on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, they have signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le neuf novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

Est tenue une assemblée générale des actionnaires de la Société,

Investments Planning Corp., une société anonyme («Sociedad Anonima») constituée selon les lois de la République du Panama, ayant son siège social au Sexto Piso, Edificio Hong Kong Bank, Ave. Samuel Lewis, Panama, République du Panama, constituée suivant un acte reçu par le notaire Jerry Wilson Navarro en date du 19 mai 1998, enregistrée au Registre Public du Panama au Volume 345819, Feuillet 60035, numéro 49 de la Section Mercantile, ayant un capital social fixé à

dix mille dollars U.S. (USD 10.000,-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de cent dollars U.S. (USD 100,-) chacune.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Mariette SCHOU, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt.

L'assemblée étant valablement constituée, le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions représentant le capital social de la Société est représenté à l'assemblée générale extraordinaire. L'assemblée générale peut dès lors décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée générale est le suivant:

Ordre du jour

1. Ratification des résolutions prises au Panama, République du Panama, par les administrateurs et approuvées par les actionnaires de la Société qui ont décidé, entre autres, de transférer le siège de la Société de la République du Panama au Luxembourg.

2. Démission et décharge à donner aux administrateurs actuels de la Société.

3. Confirmation du transfert du siège social de la Société à Luxembourg, et changement de la nationalité de la Société étant actuellement de nationalité panaméenne en une société de nationalité luxembourgeoise et transfert du lieu de direction effective de la Société au Luxembourg.

4. Suppression de la valeur nominale des actions et conversion du capital de la Société actuellement en dollars U.S en Euros au taux de change de 1,- USD = 0,78135 EUR de telle sorte que le montant du capital de la Société s'élève provisoirement à cent quatre-vingt-quinze mille euros (EUR 195.000,-) représenté par cent quatre-vingt-quinze mille (195.000) actions sans valeur nominale avec une prime d'émission afférente d'un million six cent trente mille six cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 1.630.695,-).

5. Fixation de la valeur nominale des actions à un euro (EUR 1,-) chacune et allocation de tout montant résiduel décimal (le cas échéant) à la réserve légale de la Société.

6. Refonte complète des Statuts de la Société en vue de son transfert et de sa continuation au Grand-Duché de Luxembourg sous le nom d'Investments Planning Corp. S.A. et sous la forme d'une société anonyme.

7. Confirmation de l'établissement du siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

8. Nomination de trois (3) administrateurs.

9. Divers.

L'assemblée ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'assemblée générale ratifie les résolutions prises au Panama (République du Panama) par les administrateurs et approuvées par les actionnaires actuels de la Société le 26 septembre 2012 qui ont décidé, entre autres, de transférer le siège social de la République du Panama au Luxembourg sous réserve de la modification des statuts de la Société.

Deuxième Résolution

La démission des administrateurs actuels de la Société est acceptée et, par vote spécial, décharge leur est accordée pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Troisième Résolution

Le transfert du siège social ainsi que le transfert du lieu de direction effective de la Société au Grand-Duché de Luxembourg et le changement de la nationalité de la Société étant actuellement de nationalité panaméenne en une société de nationalité luxembourgeoise, tout en conservant et en continuant sa personnalité juridique, sont confirmés.

Ce transfert du siège social fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises «Fiduo, Société Anonyme», ayant son siège social à 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et dont la conclusion est la suivante:

«Conclusion:

Sur la base de notre revue, rien n'a été porté à notre attention qui nous porterait à croire que la valeur de l'apport en nature ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale d'actions émises en contrepartie, augmentée de la prime d'émission.

Luxembourg, le 9 novembre 2012.»

Ledit rapport, signé «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Quatrième Résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions et de convertir le capital social actuellement en dollars U.S en Euros au taux de change de 1,- USD = 0,78135 EUR, ainsi le capital social est provisoirement fixé à cent quatre-vingt-quinze mille euros (EUR 195.000,-) représenté par cent quatre-vingt-quinze mille (195.000) actions sans valeur nominale avec une prime d'émission afférente d'un million six cent trente mille six cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 1.630.695,-).

Cinquième Résolution

L'assemblée générale décide de fixer la valeur nominale des actions de la Société à un euro (EUR 1,-) chacune et d'allouer tout montant résiduel décimal (le cas échéant) à la réserve légale de la Société.

Sixième Résolution

La Société décide d'adopter la forme d'une société anonyme sous la dénomination d'Investments Planning Corp. S.A. et de refondre en totalité les statuts de la Société pour les mettre en conformité avec la loi luxembourgeoise, lesquels statuts auront désormais la teneur suivante:

Chapitre I^{er}. Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions émises (ci-après l'«Actionnaire» ou les «Actionnaires»), une société anonyme qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts, convertibles ou non, et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobilière ou immobilière, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination «Investments Planning Corp. S.A.».

Art. 5. Siège social. Le siège de la Société est établi à dans la municipalité de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du Conseil d'Administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 6. Capital social.

6.1 Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-quinze mille euros (EUR 195.000,-) représenté par cent quatre-vingt-quinze mille (195.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Les Actions peuvent être soit enregistrées soit au porteur au choix de l'Actionnaire.

6.2. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des Actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par l'article 20 de ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Rachat d'actions propres. La Société peut procéder au rachat de ses propres Actions, sous les conditions prévues par la Loi.

Chapitre III. Administration

Art. 9. Conseil d'Administration. La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins. Les membres du Conseil peuvent être scindés en plusieurs catégories.

Si la Société comporte un seul Actionnaire, elle peut être dirigée par un Administrateur unique ou par plusieurs Administrateurs composant un Conseil d'Administration. L'Administrateur unique exerce les pouvoirs qui sont dévolus au Conseil d'Administration.

Les Administrateurs sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des Actionnaires, et sont toujours révocables par elle.

Le nombre des Administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration.

10.1. La tenue du Conseil d'Administration doit se faire dans la municipalité de Luxembourg. Tout Conseil d'Administration tenu en dehors de la municipalité de Luxembourg ne sera pas valide.

10.2. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président.

10.3. Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou sur convocation de deux Administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

10.4. Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration de la Société sera donné à tous les Administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration de la Société et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, télex ou courrier électronique. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration de la Société se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.5. Tout Administrateur pourra se faire représenter aux Conseil d'Administration de la Société en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre Administrateur comme son mandataire.

10.6. Tout Administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration de la Société par conférence téléphonique initiée depuis Luxembourg ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 11. Décisions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut délibérer valablement si un quorum d'Administrateurs est présent ou représenté à ce conseil. Ce quorum est réputé présent ou représenté si la majorité des Administrateurs de la Société est présente ou représentée, un Administrateur de chaque catégorie devant au moins être présent ou représenté le cas échéant. Les décisions prises par le Conseil d'Administration nécessitent le vote de la majorité des Administrateurs présents ou représentés, parmi lequel le vote affirmatif d'au moins un Administrateur de chaque catégorie, si le Conseil d'Administration est divisé en catégories.

En cas de ballottage lors d'une réunion, le président du Conseil d'Administration aura voix prépondérante.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 16 ci-dessous, les exigences de quorum s'appliqueront sans prendre en compte le ou les Administrateurs concernés.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration. L'Administrateur unique ou le Conseil d'Administration sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

Art. 13. Signatures autorisées. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de son Administrateur Unique. Si la Société est administrée par un Conseil d'Administration, elle est engagée par les signatures conjointes de deux Administrateurs, ou par la seule signature d'un Administrateur-Délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu de l'article 14 des Statuts.

Si la Société est administrée par plusieurs catégories d'Administrateurs, la Société sera obligatoirement liée par la signature conjointe d'un Administrateur de chaque catégorie. Ces exigences ne sont pas applicables lorsqu'une catégorie d'Administrateur est empêchée de voter conformément à l'article 16 ci-dessous.

Art. 14. Gestion journalière. L'Administrateur unique ou le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs Administrateurs qui prendront la dénomination d'Administrateurs-Délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs Administrateurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, Actionnaires ou non.

Art. 15. Responsabilité, Indemnisation. Les Administrateurs ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout Administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité d'Administrateur ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un Actionnaire ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite pré-méditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Administrateur ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 16. Conflit d'intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, Actionnaire, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, actionnaire, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le Conseil d'Administration et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'Actionnaire unique ou des Actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des Actionnaires.

Chapitre IV. Actionnaires

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale des Actionnaires. Si la Société est composée d'un Actionnaire unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus par la Loi à l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Toute assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Assemblée générale annuelle des Actionnaires. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société se tiendra, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de juin de chaque année à 10 heures du matin, heure de Luxembourg. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration de la Société constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 19. Autres assemblée générale des Actionnaires. Les autres assemblées générales des Actionnaires de la Société pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 20. Procédure, vote.

20.1. Chaque action donne droit à une voix.

20.2. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société dûment convoqués sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

20.3. Une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée des Actionnaires peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des Actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des Actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des Actionnaires présents ou représentés.

20.4. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Actionnaires et des obligataires, s'il y en a.

20.5. Chaque Actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

20.6. Tout Actionnaire peut participer aux assemblées générales des Actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou Actionnaires concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

20.7. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Chapitre V. Surveillance

Art. 21. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société.

Chapitre VI. Année Sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Exercice social. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 23. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour-cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le Conseil d'Administration peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec la Loi.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Chapitre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VIII. Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi.

Septième Résolution

L'assemblée générale décide d'établir son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Huitième Résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3). Sont nommés administrateurs de la Société:

- M. Marcel Stephany, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 4 Septembre 1951, ayant son adresse au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg;
- M. Christophe Fender, expert-comptable, né à Strasbourg (France), le 10 Juillet 1965, ayant son adresse professionnelle au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duché de Luxembourg; et
- M. Luc Sunnen, expert-comptable, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 22 décembre 1961, ayant son adresse professionnelle au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duché de Luxembourg.

Neuvième Résolution

Fiduo, Société Anonyme, une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56.248, est nommé Commissaire aux Comptes de la Société.

Dixième Résolution

La durée du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires pour l'approbation des comptes annuels de l'année 2012.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est ajournée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms et prénoms, états et demeures, ils ont signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, M. SCHOU, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 13 novembre 2012. Relation: ECH/2012/1880. Reçu soixante-quinze euros (75, €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 20 novembre 2012.

Référence de publication: 2012151756/606.

(120199708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Patron Lepo IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 123.341.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012154612/10.

(120203441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Patron Lepo IX S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 124.578.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012154613/10.

(120203493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Patron Lepo VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 123.331.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012154614/10.

(120203501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Furstenberg Capital S.C.A., Société en Commandite par Actions de Titrisation.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 150.655.

L'an deux mille douze, le septième jour du mois de novembre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de Furstenberg Capital S.C.A., une société en commandite par actions constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.655 (la Société), constituée suivant un acte reçu par Maître Henri Hellinckx daté du 19 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 16 janvier 2010 au numéro 338, page 16181. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois par acte passé par devant nous en date du 15 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et associations du 9 juillet 2012, numéro 1720, page 82525.

L'Assemblée est présidée par Charles Meeus, employé privé, de résidence professionnelle à Luxembourg.

Le président nommé Jean-Baptiste Beauvoir-Planson, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en tant que secrétaire.

L'Assemblée élit Nicolas Marchand, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, comme scrutateur.

Le président, le secrétaire et le scrutateur sont collectivement désignés comme le Bureau de l'Assemblée.

Le Bureau de l'Assemblée ayant donc été constitué, le président déclare que:

I. les actionnaires commanditaires et l'actionnaire commandité de la Société (collectivement désignés ci-après comme les Actionnaires) présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste, signée ne varietur par le Bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal;

II. il ressort de la liste de présence que soixante-seize virgule trente-neuf pourcent (76,39 %) du capital social de la Société est représenté à la présente Assemblée de sorte que l'Assemblée peut valablement statuer sur tous les points à l'ordre du jour dont les participants ont été préalablement informés;

III. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant d'un million quatre cent trente et un mille sept cent vingt euros (EUR 1.431.720,-) afin de le porter de son montant actuel de quarante et un million huit cent vingt-six mille euro (EUR 41.826.000,-), représenté par (i) mille (1.000) actions de commandité; (ii) soixante-quatorze mille cinq cent soixante (74.560) actions A; (iii) trente-sept mille deux cent quatre-vingt (37.280) actions B; (iv) cent vingt-deux mille (122.000) actions C; (v) onze mille (11.000) actions D et (vi) trente-trois mille (33.000) actions E, ayant toutes une valeur nominale de cent cinquante euros (EUR 150) chacune, à un montant de quarante millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent quatre-vingts euros (EUR 40.394.280,-), par le rachat et l'annulation subséquente par la Société de six mille cinq cent soixante (6.560) actions A et trois mille deux cent quatre-vingts (3.280) actions B de la Société contre un paiement en numéraire équivalent au montant libéré desdites actions rachetées; ledit remboursement aux actionnaires n'étant effectué qu'au terme du délai de trente (30) jours suivant la publication du procès-verbal de l'Assemblée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, visé à l'article 69 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

2. Modification subséquente de l'article 6. des statuts de la Société afin de refléter la réduction du capital social de la Société telle qu'envisagée au point 1; l'article 6. sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 6.** La Société dispose d'un capital souscrit de quarante million trois cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent quatre-vingts (EUR 40.394.280,-) constitué de mille (1.000) actions de commandité ayant une valeur nominale de cent

cinquante euros (EUR 150,-) (les «Actions S») et d'actions de différentes classes allouées à chaque Compartiment de la manière suivante:

- le Compartiment 1 comporte soixante-huit mille (68.000) actions A ayant une valeur nominale de cent cinquante euros (EUR 150,-) chacune (les «Actions A»), et trente-quatre mille (34.000) actions B ayant une valeur nominale de cent cinquante euros (EUR 150,-) chacune (les «Actions B» ensemble avec les actions A les «Actions Ordinaires du Compartiment 1»);

- le Compartiment 2 comporte cent vingt-deux mille (122.000) actions C ayant une valeur nominale de cent cinquante euros (EUR 150,-) chacune (les «Actions C»), et onze mille (11.000) actions D ayant une valeur nominale de cent cinquante euros (EUR 150,-) chacune (les «Actions D» ensemble avec les actions C les «Actions Ordinaires du Compartiment 2»);
et

- le Compartiment 3 comporte trente-trois mille (33.000) actions E ayant une valeur nominale de cent cinquante euros (EUR 150,-) chacune (les «Actions E» ou les «Actions Ordinaires du Compartiment 3») et ensemble avec les Actions Ordinaires du Compartiment 1 et les Actions Ordinaires du Compartiment 2, les «Actions Ordinaires»), qui seront émises à l'avenir conformément au présent article et à l'article 8 des présents statuts.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, dans la mesure et selon les termes autorisés par la loi et les présents statuts, racheter ses propres actions.»;

3. Modification des registres de la Société afin d'y faire figurer les modifications susmentionnées avec pouvoir et autorité à tout gérant de l'associé commandité et gérant de la Société, chacun agissant individuellement avec pleins pouvoirs de substitution, afin de procéder, au nom et pour le compte de la Société, à l'enregistrement des modifications susmentionnées; et

4. Divers.

Après que l'ordre du jour susmentionné ait été dûment examiné et après délibération, le Bureau de l'Assemblée décide de soumettre à l'Assemblée les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant d'un million quatre cent trente et un mille sept cent vingt euros (EUR 1.431.720,-) afin de le porter de son montant actuel de quarante et un million huit cent vingt-six mille euro (EUR 41.826.000,-), représenté par (i) mille (1.000) actions de commandité; (ii) soixante-quatorze mille cinq cent soixante (74.560) actions A; (iii) trente-sept mille deux cent quatre-vingt (37.280) actions B; (iv) cent vingt-deux mille (122.000) actions C; (v) onze mille (11.000) actions D et (vi) trente-trois mille (33.000) actions E, ayant toutes une valeur nominale de cent cinquante euros (EUR 150) chacune, à un montant de quarante millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent quatre-vingts euros (EUR 40.394.280,-), par le rachat et l'annulation subséquente par la Société de six mille cinq cent soixante (6.560) actions A et trois mille deux cent quatre-vingts (3.280) actions B de la Société contre un paiement en numéraire équivalent au montant libéré desdites actions rachetées; ledit remboursement aux actionnaires n'étant effectué qu'au terme du délai de trente (30) jours suivant la publication du procès-verbal de l'Assemblée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, visé à l'article 69 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Délibération

Cette résolution est adoptée par 213.016 voix pour, aucune voix contre et aucune abstention.

Seconde résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 6. des statuts de la Société, suite à l'approbation de la première résolution de cette Assemblée, qui sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 6.** La Société dispose d'un capital souscrit de quarante million trois cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent quatre-vingts (EUR 40.394.280,-) constitué de mille (1.000) actions de commandité ayant une valeur nominale de cent cinquante euros (EUR 150,-) (les «Actions S») et d'actions de différentes classes allouées à chaque Compartiment de la manière suivante:

- le Compartiment 1 comporte soixante-huit mille (68.000) actions A ayant une valeur nominale de cent cinquante euros (EUR 150,-) chacune (les «Actions A»), et trente-quatre mille (34.000) actions B ayant une valeur nominale de cent cinquante euros (EUR 150,-) chacune (les «Actions B» ensemble avec les actions A les «Actions Ordinaires du Compartiment 1»);

- le Compartiment 2 comporte cent vingt-deux mille (122.000) actions C ayant une valeur nominale de cent cinquante euros (EUR 150,-) chacune (les «Actions C»), et onze mille (11.000) actions D ayant une valeur nominale de cent cinquante euros (EUR 150,-) chacune (les «Actions D» ensemble avec les actions C les «Actions Ordinaires du Compartiment 2»);
et

- le Compartiment 3 comporte trente-trois mille (33.000) actions E ayant une valeur nominale de cent cinquante euros (EUR 150,-) chacune (les «Actions E» ou les «Actions Ordinaires du Compartiment 3») et ensemble avec les Actions

Ordinaires du Compartiment 1 et les Actions Ordinaires du Compartiment 2, les «Actions Ordinaires»), qui seront émises à l'avenir conformément au présent article et à l'article 8 des présents statuts.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, dans la mesure et selon les termes autorisés par la loi et les présents statuts, racheter ses propres actions.»

Délibération

Cette résolution est adoptée par 213.016 voix pour, aucune voix contre et aucune abstention.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier les registres de la Société afin d'y faire figurer les modifications susmentionnées avec pouvoir et autorité à tout gérant de l'associé commandité et gérant de la Société, chacun agissant individuellement avec plein pouvoirs de substitution, afin de procéder, au nom et pour compte de la Société, à l'enregistrement de l'ensemble des modifications susmentionnées.

Délibération

Cette résolution est adoptée par 213.016 voix pour, aucune voix contre et aucune abstention.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ deux mille Euro (EUR 2.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au Bureau de l'Assemblée, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte original.

Signé: C. MEEUS, J.-B. BEUVOIR-PLANSON, N. MARCHAND et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 novembre 2012. Relation: LAC/2012/53947. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Référence de publication: 2012151677/128.

(120199750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Patron Lepo VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 123.326.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012154615/10.

(120203917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Paca Investment, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 12, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 88.265.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2012154622/10.

(120203524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.
